

Forum Fintech ACPR-AMF

Travaux sur la certification des smart contracts

Le Forum Fintech ACPR-AMF a publié son rapport relatif au groupe de travail sur la certification des smart contracts. Le 3 février 2025, une actualité publiée sur le site de l'AMF (Autorité des marchés financiers) nous informait que l'AMF et l'ACPR (Autorité de contrôle prudentiel et de résolution) ouvrent une consultation publique sur les conclusions du groupe de travail sur la certification des smart contracts dans la finance décentralisée (DeFi).

Le rapport produit par le groupe de travail est soumis à consultation jusqu'au 10 mars 2025 et sont attendues les contributions d'acteurs de différents secteurs tels que ceux du secteur financier, du secteur des crypto-actifs, des chercheurs, des prestataires et de toutes autres parties intéressées.

Le groupe de travail qui a été constitué dans le cadre du Forum Fintech ACPR-AMF visait à explorer les standards de certification des smart contracts pour en étudier les modalités d'audit et évaluer l'intégration d'un tel dispositif dans une future réglementation européenne qui viendrait en complément de la réglementation MiCA sur les marchés de crypto-actifs.

L'objectif est d'adapter la réglementation aux spécificités de la DeFi afin de réduire les risques pour les utilisateurs en garantissant la protection des clients et investisseurs ainsi que de renforcer la confiance et favoriser un développement structuré de la DeFi.

Le groupe de travail mis en place en 2024 a réuni plus de 20 membres issus de différents secteurs tels que des développeurs DeFi, des acteurs crypto, des acteurs du secteur financier traditionnel, des universitaires, des cabinets d'audit et de conseil, et des autorités publiques. Les échanges se sont centrés, entre autres, sur les standards possibles pour une certification, les modalités d'audit possibles pour les smart contracts et l'articulation envisageable de ces mécanismes dans un cadre réglementaire adapté.

Les standards de certification proposés sont centrés autour de plusieurs principes, tels que ceux de sécurité, de gouvernance et de conformité du service. Parmi les principes de sécurité mis en lumière dans le rapport, nous retrouvons des éléments fondamentaux tels que, entre autres, un code conforme aux bonnes pratiques et réduisant les vulnérabilités connues, une compilation déterministe pour éviter les manipulations de code, la transparence du code, l'application du principe du moindre privilège, la séparation des tâches et un cycle de vie sécurisé pour le smart contract.

Au niveau des principes de gouvernance, sont à noter la transparence des processus de décision et mise à jour des informations publiées, des dispositifs garantissant l'information et le droit de retrait en cas de modification et des mécanismes d'urgence en cas d'attaques, avec des garde-fous pour éviter les abus. Il est également préconisé la mise en place d'une documentation complète relative au fonctionnement, risques et responsabilités ainsi qu'une optimisation des frais visant à maintenir un coût raisonnable pour l'utilisation et une certification ayant une durée limitée dans le temps avec une nécessité de mise à jour en cas de modification majeure.

Forum Fintech ACPR-AMF

Travaux sur la certification des smart contracts

Concernant les méthodes d'audit, les schémas de certification envisagés sont une certification par une autorité publique via un audit effectué par un organisme agréé, une certification délivrée directement par un auditeur et une auto-certification avec une surveillance ex-post.

Cette certification viserait principalement les services financiers décentralisés avec 3 principaux niveaux de certification réglementaire envisagés qui seraient la certification optionnelle, la certification obligatoire et la certification obligatoire avec proportionnalité selon le risque.

Prochaines étapes :

La consultation est ouverte jusqu'au 10 mars 2025 et les contributions sont à envoyer à fintech-innovation@acpr.banque-france.fr et innovation@amf-france.org.

Une restitution de cette consultation est attendue pour courant 2025.

Sources :

<https://www.amf-france.org/fr/actualites-publications/actualites/lacpr-et-lamf-publient-les-conclusions-du-groupe-de-travail-sur-la-certification-des-smart-contracts>

https://www.amf-france.org/sites/institutionnel/files/private/2025-02/gt-certification-smart-contracts_synthese_frconsultation_0.pdf

Forum Fintech ACPR-AMF

Work on the certification of smart contracts

The ACPR-AMF Fintech Forum has published its report on the smart contract certification working group. On February 3, 2025, news published on the AMF (Autorité des marchés financiers) website informed us that the AMF and the ACPR (Autorité de contrôle prudentiel et de résolution) are opening a public consultation on the conclusions of the working group on the certification of smart contracts in decentralised finance (DeFi).

The report produced by the working group is out for consultation until March 10, 2025, and contributions are expected from players in various sectors, such as the financial sector, the crypto-asset industry, researchers, providers and any other interested parties.

The working group, set up as part of the ACPR-AMF Fintech Forum, aimed to explore certification standards for smart contracts, study how they could be audited, and assess the integration of such a scheme into a future European regulation that would complement the MiCA regulation on crypto-asset markets.

The aim is to adapt regulations to the specific characteristics of DeFi, in order to reduce the risks for users while guaranteeing the protection of customers and investors, as well as boosting confidence and encouraging the structured development of DeFi.

The working group, established in 2024, brought together more than 20 members from various sectors, such as DeFi developers, crypto players, players from the traditional financial sector, academics, auditing and consulting firms, and public authorities. Discussions focused, among other things, on possible certification standards, possible audit procedures for smart contracts, and the possible articulation of these mechanisms within a suitable regulatory framework.

The proposed certification standards are based on a number of principles, such as security, governance and service compliance. The security principles highlighted in the report include fundamental elements such as best-practice code that reduces known vulnerabilities, deterministic compilation to avoid code manipulation, code transparency, application of the principle of least privilege, separation of duties and a secure lifecycle for the smart contract.

Governance principles include transparent decision-making processes and up-to-date published information, mechanisms to guarantee information and the right to withdraw in the event of modifications, and emergency mechanisms in the event of attacks, with safeguards to prevent abuse. We also recommend comprehensive documentation of operations, risks and responsibilities, as well as cost optimisation aimed at maintaining a reasonable cost of use and time-limited certification that requires updating in the event of major modifications.

With regard to audit methods, the certification schemes envisaged are certification by a public authority via an audit carried out by an approved body, certification issued directly by an auditor, and self-certification with ex-post monitoring.

This certification would mainly target decentralized financial services with 3 main levels of regulatory certification envisaged which would be optional certification, mandatory certification and mandatory certification with proportionality according to risk.

Forum Fintech ACPR-AMF

Work on the certification of smart contracts

Next steps:

The consultation is open until March 10, 2025, and contributions can be sent to fintech-innovation@acpr.banque-france.fr and innovation@amf-france.org. The results of the consultation are expected in 2025.

Sources :

<https://www.amf-france.org/fr/actualites-publications/actualites/lacpr-et-lamf-publient-les-conclusions-du-groupe-de-travail-sur-la-certification-des-smart-contracts>

https://www.amf-france.org/sites/institutionnel/files/private/2025-02/gt-certification-smart-contracts_synthese_frconsultation_0.pdf